conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## SOLUS OXYDET 750 ML F/ES/NL/DE/RUS/RO

WM 0713249 Numéro de commande: 0713249

Version 4.2 Date de révision 04.02.2021 Date d'impression 15.12.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SOLUS OXYDET 750 ML F/ES/NL/DE/RUS/RO

numéro d'identification : 64931

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit de nettoyage

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.

**AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6** 

1401 BAULERS

 Téléphone
 : +3223520400

 Téléfax
 : +3223510860

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. Pas d'information disponible.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d'agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	Numéro		
	d'enregistrement		

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## SOLUS OXYDET 750 ML F/ES/NL/DE/RUS/RO

WM 0713249 Numéro de commande: 0713249

Version 4.2 Date de révision 04.02.2021 Date d'impression 15.12.2021

peroxyde d'hydrogene	7722-84-1 231-765-0 01-2119485845-22	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 STOT SE 3; H335 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412  SCL >= 70 % 1; H271 50 - < 70 % 2; H272 >= 70 % 1A; H314 50 - < 70 % 1B; H314 35 - < 50 % 2; H315 8 - < 50 % 1; H318 5 - < 8 % 2; H319 >= 35 % 3; H335	>= 3 - < 5
		>= 35 % 3; H335 >= 63 % 3; H412	

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers

secours.

En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de

poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de

combustion.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## SOLUS OXYDET 750 ML F/ES/NL/DE/RUS/RO

WM 0713249 Numéro de commande: 0713249

Version 4.2 Date de révision 04.02.2021 Date d'impression 15.12.2021

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation

locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les

cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et enlever à la pelle.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

: Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## SOLUS OXYDET 750 ML F/ES/NL/DE/RUS/RO

WM 0713249 Numéro de commande: 0713249

Version 4.2 Date de révision 04.02.2021 Date d'impression 15.12.2021

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de

travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en

commun

: Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
peroxyde d'hydrogene	7722-84-1	VLE 8 hr	1 ppm 1,4 mg/m3	2006-03-23	BE OEL

#### **DNEL**

peroxyde d'hydrogene

7722-84-1:

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 3 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 1,4 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 1,93 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,21 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## SOLUS OXYDET 750 ML F/ES/NL/DE/RUS/RO

WM 0713249 Numéro de commande: 0713249

Version 4.2 Date de révision 04.02.2021 Date d'impression 15.12.2021

**PNEC** 

peroxyde d'hydrogene

7722-84-1:

: Eau de mer

Valeur: 0,0126 mg/l

Eau douce

Valeur: 0,0126 mg/l

Sol

Valeur: 0,0023 mg/kg poids sec (p.s.)

intermittent release Valeur: 0,0138 mg/l

STP

Valeur: 4,66 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 0,047 mg/kg poids sec (p.s.)

Sédiment marin

Valeur: 0,047 mg/kg poids sec (p.s.)

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

<u>Protection des yeux</u> : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1:

2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant

la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de

contact).

Protection de la peau et du

corps

: inutile dans les conditions normales d'utilisation

<u>Protection respiratoire</u>: inutile dans les conditions normales d'utilisation

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les

cours d'eau.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## SOLUS OXYDET 750 ML F/ES/NL/DE/RUS/RO

WM 0713249 Numéro de commande: 0713249

Version 4.2 Date de révision 04.02.2021 Date d'impression 15.12.2021

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 7

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible Inflammabilité (liquides) Donnée non disponible Vitesse de combustion Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible Pression de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible Densité relative Donnée non disponible Densité env. 1,015 g/cm3

Hydrosolubilité : Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible
Coefficient de partage: n- : Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible
Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

octanol/eau

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## SOLUS OXYDET 750 ML F/ES/NL/DE/RUS/RO

WM 0713249 Numéro de commande: 0713249

Date d'impression 15.12.2021 Version 4.2 Date de révision 04.02.2021

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

**Produit** 

Toxicité aigue par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

> Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Pas classé(e)

Cancérogénicité Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## SOLUS OXYDET 750 ML F/ES/NL/DE/RUS/RO

WM 0713249 Numéro de commande: 0713249

Version 4.2 Date de révision 04.02.2021 Date d'impression 15.12.2021

répétée

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

Information supplémentaire : Donnée non disponible

<u>Composants:</u> peroxyde d'hydrogene

7722-84-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 1.193 - 1.270 mg/kg

DL50 Rat: 418 - 445 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité

aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 0,17 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

CL50 Rat: 2 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Estimation de la toxicité aiguë : 3,0 - 4,3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

: Souris: 100 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation de la peau

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Espèce: Lapin

Résultat: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Toxicité à dose répétée : Rat: NOAEL: 2 mg/kg

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition: 28 d

Souris, mâle et femelle: NOAEL: 26 - 37 mg/kg

Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## SOLUS OXYDET 750 ML F/ES/NL/DE/RUS/RO

WM 0713249 Numéro de commande: 0713249

Version 4.2 Date de révision 04.02.2021 Date d'impression 15.12.2021

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Composants:

peroxyde d'hydrogene

7722-84-1:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 16,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 35 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 31 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en semi-statique

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 7,7 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 2,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en semi-statique

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,63 mg/l

Durée d'exposition: 21 h

Toxicité pour les algues : CE50r (Skeletonema costatum (algue marine)): 1,38 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

(Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 4,3 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 27,5 - 43 mg/l

Durée d'exposition: 240 h

NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,63 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

CI50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 2,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 0,1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les bactéries : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 11 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

CE50 (boue activée): 466 mg/l Durée d'exposition: 30 mn

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## SOLUS OXYDET 750 ML F/ES/NL/DE/RUS/RO

WM 0713249 Numéro de commande: 0713249

Version 4.2 Date de révision 04.02.2021 Date d'impression 15.12.2021

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,63 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme

définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Composants:

peroxyde d'hydrogene

7722-84-1:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: rapidement biodégradable

Durée d'exposition: < 2 min

Type de Test: aérobique

Inoculum: voir texte créé par l'utilisateur Résultat: rapidement biodégradable Durée d'exposition: 0,3 - 5 d

Type de Test: anaérobique

Inoculum: voir texte créé par l'utilisateur

Remarques: Non applicable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

peroxyde d'hydrogene

7722-84-1:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

plus..

#### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## SOLUS OXYDET 750 ML F/ES/NL/DE/RUS/RO

WM 0713249 Numéro de commande: 0713249

Version 4.2 Date de révision 04.02.2021 Date d'impression 15.12.2021

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29\*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

**ADR** 

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Marchandise non dangereuse

**IATA** 

Marchandise non dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR** 

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le

transport.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## SOLUS OXYDET 750 ML F/ES/NL/DE/RUS/RO

WM 0713249 Numéro de commande: 0713249

Version 4.2 Date de révision 04.02.2021 Date d'impression 15.12.2021

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du : Non applicable Conseil concernant les exportations et importations de produits

chimiques dangereux

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV)

 Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 5,02 %

1.372,79 g/l

contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 5,02 %

50,97 g/

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés

sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

648/2004

<5% phosphonates, Agents de surface non ioniques, agents de</p>

blanchiment oxygénés, Parfums

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Texte complet pour phrase H

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
	terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## SOLUS OXYDET 750 ML F/ES/NL/DE/RUS/RO

WM 0713249 Numéro de commande: 0713249

Version 4.2 Date de révision 04.02.2021 Date d'impression 15.12.2021

#### Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification:

Méthode de calcul

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000001933